

L'Homme génétiquement modifié devient-il brevetable ?



[Source : euronews (en français)]

L'ADN humain naturel ne peut pas être breveté, c'est ce qu'a tranché la Cour suprême des Etats-Unis dans une décision très attendue jeudi 13 juin. Les neuf Sages ont débouté à l'unanimité la société de biotechnologies Myriad, qui revendiquait la propriété de deux gènes défectueux liés à des cancers, sur laquelle elle avait déposé neuf brevets, sous prétexte de les avoir isolé dans les années 90.

« Cependant, l'ADN complémentaire, c'est-à-dire synthétisé artificiellement, peut lui être breveté. »

---

Dr Chinda Brandolino : « Si l'ADN est génétiquement modifié il peut être breveté »

---

[Source : Scandal (1scandal.com)]

Nous savons déjà que le vaccin imposé à la population en ce moment est suffisamment nocif car il contient effectivement de l'oxyde de graphène.

ANNONCE: COVID-19 est causé par l'oxyde de graphène introduit de plusieurs

manières dans le corps – Scandal (1scandal.com)

Mais il s'avère qu'il s'agit d'un véritable cauchemar si l'on considère que ceux qui utilisent la technologie de l'ARNm modifient l'humain, l'ADN, transformant les gens en transhumains.

Orwell City a traduit pour vous les propos du Dr Chinda Brandolino sur le sujet :

Eh bien, vous savez qu'en 2013, aux États-Unis, la Cour suprême a statué que l'ADN humain, le génome humain, ne peut pas être breveté car il est un produit de la nature. Mais s'il est génétiquement modifié, il est breveté.

Lorsque vous modifiez le génome avec un vaccin adénoviral, cette personne vaccinée est déjà une personne transgénique et transhumaine.

Et, selon ce qui est légalement établi en droit international, il sera la propriété du titulaire du brevet.

Mais la chose la plus dramatique de toutes est que, lorsqu'elle est transhumaine, cette personne ne sera pas considérée comme humaine selon les droits de l'homme que nous connaissons.

Je n'ai pas encore eu le temps de vous le dire, mais la situation est extrêmement grave et j'ai le sentiment que même notre peuple, comme cela nous est arrivé récemment, ne se rend pas compte de la gravité à laquelle nous sommes confrontés. Ce n'est pas seulement la maladie qu'elle va produire, souvent mortelle, mais aussi le fait que les survivants auront un génome modifié et que cette modification sera transmise à leurs descendants .

Et que parce que leur génome est modifié, cette modification est brevetée. Et tout ce qui est breveté appartient au titulaire du brevet.

Je ne sais pas si vous comprenez ce que je dis. Et cela doit vous faire partir d'ici aujourd'hui, aujourd'hui, avec toute la force de recourir à tous les moyens pour alerter la population, car c'est la dernière possibilité que nous ayons. Où, comme l'a dit récemment Maria José : *'transmets-le et combats-le'*.

Ces gens ont assez d'argent pour accomplir, peu importe à quel point c'est mal fait, pour donner l'approbation définitive à cela. Nous sommes perdus aujourd'hui.

Vous devez être des soldats. Nous devons être des soldats.

Il faut alerter la population.

Je ne sais pas si vous m'avez compris. Je ne vais pas étendre scientifiquement la synthèse.

Et j'ai vu les morts et j'ai vu les causes de la mort.

Mais ce n'est pas le plus grave, mais qu'arrivera-t-il aux survivants?

Donc la seule chose que je demande et vous rappelle, c'est que nous sommes des soldats de la vie et des défenseurs de l'espèce humaine. C'est tout.

Dr. Chinda Brandolino

## Plus d'informations sur l'affaire :

Dans une affaire judiciaire en 2013, dans laquelle l'Association of Molecular Pathology v Myriad Genetics, Inc était impliquée, la Cour suprême des États-Unis a statué que l'ADN humain ne pouvait pas être breveté car il était «un produit de la nature». Mais à la fin de la décision, la Cour suprême a statué que si un génome humain était modifié par des vaccins à ARNm (qui sont actuellement utilisés), alors le génome peut être breveté.

Supreme court pdf

[Ndlr : ce document est tiré de la section « Opinions » du site de la Cour suprême et mentionne lui-même au tout début du texte : « (Slip Opinion) », soit « (Opinion préliminaire) » en français.]

Cela signifie que toutes les personnes qui ont reçu le vaccin sont désormais techniquement « brevetées » et que quelque chose qui est breveté est une « propriété » et relèvera de la définition de « transhumain ». Les personnes qui sont légalement identifiées comme « transhumains » n'ont pas accès aux droits de l'homme ou aux droits accordés par l'État. C'est parce qu'ils ne sont pas classés comme 100% biologiques ou humains .

Par conséquent, techniquement, toute personne ayant ce vaccin ne pourrait plus avoir accès aux droits de l'homme. Il y a eu des documents juridiques sur ce sujet récemment, donc des éclaircissements devraient être disponibles bientôt.

L'ARNm est la technologie CRISPR (Moderna l'a décrit comme son « système d'exploitation ») et étudie la technologie pour inverser les effets secondaires, comme vous le feriez avec un ordinateur. Il existe actuellement un brevet lié à cette technologie :

W02020060606 – SYSTÈME DE CRYPTO -MONNAIE UTILISANT DES

## DONNÉES D'ACTIVITÉ CORPORELLE

La technologie sera placée sur votre corps, puis assignée à un code-barres et attachée à la crypto-monnaie. La technologie suit votre activité corporelle et lorsque vous atteignez un « *niveau d'activité satisfaisant* », vous recevrez votre crypto-monnaie. Il s'agit de la version courte du brevet, mais vous devez l'examiner correctement.

Si vous voulez en savoir plus sur le sujet, regardez la vidéo suivante :

Source

---

## Question

Si un « vaccin » anti-Covid peut effectivement modifier l'ADN humain du noyau ou des mitochondries (ne serait-ce qu'accidentellement à cause de la présence naturelle de transcriptase inverse dans l'organisme), est-ce que l'entreprise pharmaceutique qui l'a produit devient propriétaire du vacciné ?